

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 février 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 17 février, le Conseil d'Administration du CIAS du Bazadais, dûment convoqué le 10 février 2016, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lerm-et-Musset, sous la présidence de M. Olivier DUBERNET.

Etaient présents : Aline BETEILLE, Jeanine CASTAGNET, Claudine COLLAVINI, Olivier DUBERNET, Viviane DURANTAU, Françoise DUPIOL-TACH, Frédérique FAGET, Yvette GARDERE, Michelle LABROUCHE, Martine LAGARDERE, Madeleine LAPEYRE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Willy MAYO, Sophie METTE, Clément MUSSEAU, Daniel SAINT-MARC, Bernard TULARS, Eric VIGNEAU

Absents, excusés : Jean-Pierre BAILLE, Bruno DREUMONT, Jean-Claude DUPIOL, Nathalie DUROUCHOUX, Morgane LE COZE, Philippe LEFEBVRE, Jean YVES

Procurations : Jean-Claude DUPIOL à Madeleine LAPEYRE

Secrétaire de séance : Martine LAGARDERE

N° de délibération	Objet	Adoption
DE_17022016_01	Vote du compte administratif du CIAS	Unanimité
DE_17022016_02	Vote du compte de gestion du CIAS	Unanimité
DE_17022016_03	Vote du compte administratif	Unanimité
DE_17022016_04	Vote du compte de gestion du SAAD	Unanimité
DE_17022016_05	Affectation du résultat 2015 du SAAD	Unanimité
DE_17022016_06	Convention avec le Centre de Gestion pour un contrat d'assurance incapacités de travail du personnel	Unanimité
DE_17022016_07	Convention de service relative aux services extranet pour les structures d'aide à la personne AVEC la caisse de msa de gironde	Unanimité
DE_17022016_08	Subvention d'équilibre	Unanimité

- **Jean-Pierre BAILLE** remercie Martine LAGARDERE pour son accueil puis introduit la séance.

Il fait part à l'Assemblée d'un souci important relatif aux finances de la CdC et à l'effet ciseaux dont est victime la collectivité du fait d'une augmentation des charges et d'une baisse des recettes, en particulier les dotations de l'Etat.

Les charges ont augmenté et la variation de la masse salariale a représenté plus de 10% entre 2014 et 2015. Plusieurs explications à cela : la revalorisation indiciaire des agents de catégorie C, l'harmonisation du régime indemnitaire...

Suite à la fusion des 2 CdC, il a été fait le choix d'une harmonisation par le haut sous la pression de certains élus. Il fait part de son expérience du secteur privé, où l'harmonisation se fait plutôt autour de la moyenne. Il en est ainsi pour les frais de déplacements, qui ont explosé et représentent de l'ordre de 113 000 €.

Au final, le service d'aide à domicile affiche un déséquilibre, compensé par une subvention versée par le budget général de 324 k€, soit une perte de 3,24 € pour chaque heure effectuée.

On ne peut raisonnablement pas remettre en question ce service, indispensable en milieu rural. Toutefois, la collectivité n'a plus la possibilité financière de le développer dans un contexte devenu très concurrentiel. Cette situation est préoccupante.

Enfin, il soumet à la réflexion des membres du CIAS la question de l'opportunité de rattacher la RPA Saint-Jean au CIAS pour plus de cohérence en termes de politique gérontologique. Il y voit une logique alors que bon nombre de résidents bénéficient des services d'une aide à domicile. L'objectif du maintien à domicile se pose aussi bien pour le service d'aide à domicile que pour la RPA. Ce transfert devra faire l'objet d'une discussion au cours de l'année 2016.

Jean-Pierre BAILLE souhaite une bonne réunion aux membres du CIAS puis se retire laissant à Olivier DUBERNET le soin de présider le Conseil d'administration.

Olivier DUBERNET demande à pouvoir rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention de service Extranet avec la MSA.

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité.

I- ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Le compte rendu est adopté à la majorité.

II- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU CIAS

2.1- Vote du compte administratif du CIAS

EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	500 389,00	500 389,00	0,00
	investissement	0,00	0,00	0,00
REPORTS 2014	en fonctionnement (002)	0,00	0,00	
	en investissement (001)	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL	500 389,00	500 389,00	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	fonctionnement	0,00	0,00	
	investissement	0,00	0,00	
	TOTAL à reporter en 2016	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	500 389,00	500 389,00	0,00
	investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	500 389,00	500 389,00	0,00

Les 500 389 € correspondent à la régularisation de la subvention d'équilibre versée au CIAS par le budget général en 2014 pour un montant de 176 015 € et à la subvention d'équilibre versée en 2015 pour 324 374 €.

Le budget du CIAS a abondé le budget annexe du service d'aide à domicile pour un montant équivalent.

La lecture du compte administratif n'appelle pas de remarque particulière.

Viviane DURANTAU, Doyenne de l'Assemblée fait procéder au vote.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2.2- Vote du compte de gestion

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil d'Administration. **Il est adopté à l'unanimité.**

III- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU SAAD

3.1- Vote du compte administratif

Les résultats du compte administratif du CIAS sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	fonctionnement	2 152 165,63	2 181 785,03	29 619,40
	investissement	1 296,69	14 179,49	12 882,80
REPORTS 2014	en fonctionnement (002)	0,00	9 840,39	
	en investissement (001)	9 829,49	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL		2 163 291,81	2 205 804,91	42 513,10
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016	fonctionnement	0,00	0,00	
	investissement	0,00	0,00	
	TOTAL à reporter en 2016	0,00	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	fonctionnement	2 152 165,63	2 191 625,42	39 459,79
	investissement	11 126,18	14 179,49	3 053,31
	TOTAL	2 163 291,81	2 205 804,91	42 513,10

LES DEPENSES

L'évolution des dépenses d'exploitation selon les suivantes entre 2014 et 2015 :

DEPENSES	2014	2015	évolution
Achats non stockés	6 489,92 €	12 545,85 €	93,31%
Autres services extérieurs	101 595,77 €	125 954,97 €	23,98%
Dépenses afférentes au personnel	1 718 281,86 €	1 875 514,63 €	9,15%
Dépenses afférentes à la structure	119 249,93 €	138 150,18 €	15,85%
déficit reporté	93 414,14 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL	2 039 031,62 €	2 152 165,63 €	5,55%

■ Concernant les dépenses du groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation courante

On note une progression de 93,31 % des dépenses, principalement due à l'augmentation de 24,62 % des frais de déplacements (86 032 € en 2014 et 107 216 € en 2015). Faute de crédits suffisants, 6 719

€ n'ont pu être rattachés à l'exercice 2015. Le total des frais de déplacements pour 2015 est donc de 113 935 €.

Le 4 mars 2015, le Conseil d'administration a validé l'harmonisation des deux systèmes. Le calcul de l'indemnisation des frais de déplacements se fait désormais de la manière suivante :

- le matin : résidence administrative – premier bénéficiaire,
- puis de bénéficiaire à bénéficiaire,
- le soir : dernier bénéficiaire – résidence administrative.

Une analyse des frais de déplacements est en cours. On peut néanmoins apporter quelques explications :

- 1- les distances sur les secteurs de Captieux et Grignols sont importantes et la part liée à la prise en charge des trajets résidence administrative - premier bénéficiaire et dernier bénéficiaire - résidence administrative a considérablement augmenté et n'a pas été compensée par la baisse attendue des frais de déplacements sur Bazas ;
- 2- les déplacements des agents de remplacements ne sont pas optimisés comme ceux des agents titulaires puisqu'ils ne sont pas affectés à des sous-secteurs ;
- 3- du fait de la généralisation des heures du week-end, les déplacements ont également progressé ;
- 4- la puissance fiscale de certains véhicules est importante.

- **Sophie PUYO** explique qu'une étude comparative des frais de déplacements a été faite sur les années 2014 et 2015. Les kilomètres ont globalement augmenté de 40% et principalement sur les secteurs de Captieux et Grignols où les remboursements ne concernaient que les interventions.

De plus, la part liée aux déplacements hors interventions (depuis ou vers la résidence administrative ou des déplacements liés aux formations) représente près de 57% de la totalité des remboursements.

- La question du plafonnement des chevaux fiscaux est abordée. **Martine LAGARDERE** explique que dans le privé, le remboursement des frais kilométriques peut varier en fonction du statut du personnel.

- **Sophie PUYO** explique qu'il n'en est rien dans la Fonction publique. Le remboursement est lié à un barème fiscal.

- **Jeanine CASTAGNET** évoque la compensation des frais de déplacements par des heures payées mais non travaillées. C'est notamment le cas dans l'Education Nationale pour les déplacements entre 2 établissements qui donnent lieu à des heures de décharge.

- **Olivier DUBERNET** souhaite qu'un travail d'optimisation des déplacements soit engagé.

■ Concernant les dépenses du groupe 2 : dépenses afférentes au personnel

Les dépenses de personnel ont progressé de 9,25 % entre 2014 et 2015. Les explications sont les suivantes :

- il était prévu au budget 2015 12 ETP pour assurer les remplacements. Les besoins réels ont été de 12,25 ETP ;
- un licenciement d'un agent pour inaptitude, non prévu au budget primitif, a été prononcé ;
- le régime indemnitaire a fait l'objet d'une harmonisation ;
- la revalorisation indiciaire a été effective au 01/01/2015 (47 agents concernés) ;
- la généralisation de l'assurance statutaire a été effective à compter de mars 2015 (73 125 €).

N'ont pu être rattachées à l'exercice les dépenses suivantes :

- 3 546 € de cotisations auprès du CDG 33,
- 16 519 € au titre du remboursement des 2 agents mis à disposition par la CdC (responsable RH et DGS).

Ces dépenses devraient venir en déduction du résultat d'exploitation pour l'année 2015.

Concernant la généralisation du travail du week-end et la mise en place des astreintes, 199 jours d'astreinte ont été payés, soit 3 582 €.

Cela représente 2 à 3 week-ends ou jours fériés en moyenne par an et par agent.

Les interventions d'agents en astreinte ont représenté sur l'année :

- 5h30 pour 1 agent, le samedi, soit 88 €
- 4h30 pour 1 agent, le dimanche, soit 108 €.

- **Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL** s'interroge sur la perte financière de 3,52€/heure. Ne peut-on pas se séparer du personnel ?

- **Sophie PUYO** indique que la quasi-totalité des agents sont titulaires et qu'il est très difficile de réduire le nombre d'agents. Si l'on perd des heures, on joue sur le volant des agents contractuels.

■ Concernant les dépenses du groupe 3 : afférentes à la structure

Elles ont évolué de 15,85 %.

La hausse est principalement due aux charges exceptionnelles. A l'article 678 - autres charges exceptionnelles, figurent les opérations de régularisation avec le CCAS de Bazas (58 309 €), compensées à l'article 778, et des remboursements d'heures.

La question du maintien du service au sein du RPDAD est évoquée. La CdC étant bien en avance en termes de démarche qualité et servant souvent de modèle aux autres services, y-a-t'il une plus-value à se maintenir au sein du RPDAD ?

- **Olivier DUBERNET** estime que c'est une vraie question d'autant que tous les services ne jouent pas le jeu de la démarche qualité et bénéficient des avantages de l'autorisation sans rien engager. Une sortie du Réseau ne serait pas neutre d'autant que notre service est le plus important en termes d'heures effectuées. Il faut peser le pour et le contre.

LES RECETTES

RECETTES	2014	2015	évolution
produits de la tarification	1 732 446,27 €	1 743 073,00 €	0,61%
autres produits relatifs à l'exploitation	214 163,49 €	376 896,49 €	75,99%
produits financiers et produits non encaissables	4 062,96 €	61 815,54 €	1421,44%
excédent reporté	14 614,64 €	9 840,39 €	-32,67%
TOTAL	1 965 287,36 €	2 191 625,42 €	11,52%

■ Concernant les recettes du groupe 1 : produits de la tarification

83 076 heures ont été réalisées en 2015 contre 84 733 heures en 2014, soit une baisse d'activité de 1,96 % (-1 657 heures).

La part de l'APA progresse de 4 %, contrairement aux autres prises en charge du Département (aide sociale, allocation compensatrice tierce personne ou prestation de compensation du handicap).

La part de la CARSAT diminue de 38,14%, de même que celle des caisses de retraite (-33,98 %).

On peut en revanche noter la nette progression des mutuelles (+ 1 029 heures). Les heures autofinancées sont également en progression (247 heures, soit +13,82%).

EVOLUTION DES HEURES DU SERVICE							
Type d'heures	Heures 2014			Heures 2015			Evolution 2014/2015
	heures prévues	heures Réalisées	% de réalisation par rapport au prévisionnel	heures prévues	heures réalisées	% de réalisation par rapport au prévisionnel	
APA	61 952	59 508	96,05%	62 602	61 911	98,90%	4,04%
Aide sociale PA	1 686	1 409	83,55%	967	935	96,69%	-33,63%
Aide sociale PH	615	438	71,22%	388	402	103,61%	-8,22%
ACTP	464	457	98,52%	458	456	99,56%	-0,22%
PCH	7 416	7 272	98,06%	6 307	6 062	96,12%	-16,64%
CARSAT	8 118	6 435	79,27%	4 179	3 981	95,26%	-38,14%
MSA	3 369	3 430	101,82%	3 396	3 436	101,18%	0,17%
CAISSES DE RETRAITE	6 700	3 398	56,23%	2 398	2 243	93,54%	-33,98%
MUTUELLES		370		1 177	1 399	118,86%	278,11%
CG 40 + CG 92	0	229		0	217		-5,34%
Sans prise en charge	2 481	1 787	72,03%	2 327	2 034	87,41%	13,82%
TOTAL	92 801	84 733	91,31%	84 199	83 076	98,67%	-1,96%

■ **Concernant les recettes du groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation**

Les produits ont augmenté de 75,99 % par rapport à 2014. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation de 84,28 % de la subvention d'équilibre attribuée par la CdC (176 015 € en 2014 et 324 374 € en 2015).

■ **Concernant les recettes du groupe 3 : produits financiers et produits non encaissables**

Leur augmentation s'explique par les opérations de régularisation avec le CCAS de Bazas (56 668 €).

- **Michelle LABROUCHE** demande si les interventions du week-end se justifient.

- **Sophie PUYO** répond que les interventions sont prescrites par les évaluateurs dans les plans d'aide. Elles ne concernent que des personnes en situation de forte dépendance, pour lesquelles il n'y a pas toujours de relais familiaux.

- **Daniel SAINT-MARC** demande si ce service d'aide à domicile est totalement indispensable.

- **Olivier DUBERNET** souligne que l'on ne peut supprimer ce service, nécessaire pour les personnes dépendantes et fragiles, d'autant que les tarifs des entreprises privées sont supérieurs à ceux pratiqués par le CIAS.

- **Clément MUSSEAU** indique que beaucoup de services pratiquent des tarifs supérieurs et ils fonctionnent.

- **Sophie PUYO** explique que le CIAS se situe dans le cadre du régime de l'autorisation et le tarif de l'APA est fixé par le Département.

- **Olivier DUBERNET** note qu'il faut envisager plusieurs pistes afin de maîtriser les dépenses (réduire par exemple les jours de formation).

- **Clément MUSSEAU** demande si la mutuelle est rendue obligatoire depuis le 1^{er} janvier.

- **Sophie PUYO** précise que ce n'est pas encore obligatoire mais une réflexion sera menée en 2016.

- **Madeleine LAPEYRE** s'interroge sur la prise de conscience par les agents des efforts engagés et des coûts pour la collectivité.

3.2- Vote du compte de gestion

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil d'Administration. **Il est adopté à l'unanimité.**

3.3- Affectation du résultat du budget SAAD

Il est proposé au Conseil d'administration d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

	Réalisé
Résultat comptable de l'exercice (classe 7 – classe 6) soit A	29 619.40 €
Reprise des résultats des exercices antérieurs soit B	9 840.39 €
Résultat à affecter C=A+B	39 459.79 €
Réserves	
Excédents affectés à l'investissement - compte 10682	0 €
Report à nouveau	
Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation - compte 11510 ou 110	39 459.79 €

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres :

⇒ **D'APPROUVER** l'affectation du résultat présentée ci-dessus.

IV- CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR UN CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITÉS DE TRAVAIL DU PERSONNEL

Monsieur le Vice-Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le CIAS du Bazadais a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat.

La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de Gestion qui propose ce service facultatif aux collectivités souscrivant avec CNP Assurances.

Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au Conseil d'administration de demander au Centre de Gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par le CIAS avec la CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres :

- ⇒ **DE CONFIER** au Centre de Gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;
- ⇒ **DE MANDATER** CNP Assurances pour verser en contrepartie au Centre de Gestion la rémunération annuelle mentionnée dans le projet de convention de gestion ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Président à conclure la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion.

V- CONVENTION DE SERVICE RELATIVE AUX SERVICES EXTRANET POUR LES STRUCTURES D'AIDE A LA PERSONNE AVEC LA CAISSE DE MSA DE GIRONDE

La MSA propose aux organismes gestionnaires un espace internet privé afin de consulter et d'échanger des données. Ces informations concernent des subventions et des aides accordées aux bénéficiaires de l'action sociale.

La MSA participe au financement des structures d'aide à la personne dans le cadre de l'aide à domicile en direction des familles lors d'événements particuliers (maladie, changement de situation familiale) et des personnes âgées, dans le cadre de sa politique de prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi, dans le cadre de sa mission de service public d'action sanitaire et sociale (décret du 11 février 1985), la MSA a notamment pour vocation d'assurer, en tant que régime de retraite, la prise en charge de l'aide au maintien à domicile de ses ressortissants âgés.

L'adhésion à l'espace internet privé est subordonnée à l'acceptation préalable des conditions énoncées dans une convention de service, dont un modèle est joint à la présente délibération.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ses membres :

- ⇒ **D'APPROUVER** la convention de service relative aux services extranet avec la Caisse de MSA de la Gironde ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention.

VI- RAPPORT N°4 : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU SAAD

Pour permettre le fonctionnement du service, une subvention d'équilibre versée par le budget du CIAS au budget annexe du SAAD est nécessaire. En 2015, le montant de la subvention était de 324 374 €.

Dans l'attente du vote du budget 2016 et afin d'en permettre le bon fonctionnement du SAAD, notamment en matière de trésorerie, il est proposé au Conseil d'administration de voter une subvention d'équilibre d'un montant prévisionnel de 171 000 €. Son montant sera réajusté lors du vote du budget.

Appelé à délibérer, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- ⇒ **DE VERSER** une subvention de 171 000 € au budget annexe du SAAD ;
- ⇒ **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2016 ;
- ⇒ **DE REAJUSTER** si besoin la subvention lors du vote du budget.

VII- QUESTIONS DIVERSES

- **Olivier DUBERNET** revient sur la proposition faite par Jean-Pierre BAILLE de transférer la RPA sur le CIAS en vue de créer un véritable pôle gérontologique.

Il propose d'organiser la prochaine réunion du CIAS à la RPA afin que ceux qui ne connaissent pas le bâtiment puissent le visiter.

L'équipe se compose de 5 agents, dont une responsable à mi-temps, une animatrice et trois agents d'entretien.

Il ajoute que certains élus sont très éloignés des problématiques de la RPA.

- **Madeleine LAPEYRE** demande quel serait l'intérêt de créer un tel pôle.

- **Olivier DUBERNET** explique que l'objectif est d'apporter des réponses adaptées aux difficultés du vieillissement et de la dépendance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.